

Chapitre 4

Le saccage démocratique

INTRO La *Quadrature du net* résume selon nous très bien ce qui s'est passé durant les JOP : « Ici c'est une application massive et plus que dangereuse qui s'est concrétisée au prétexte de sécuriser les Jeux olympiques. Le système tentaculaire du contrôle policier et de la multiplication des fichiers de police montre une nouvelle efficacité : être en capacité – à très grande échelle – d'exclure, isoler, contraindre des individus et de les priver de leurs libertés en dehors de tout cadre judiciaire et par des décisions administratives arbitraires. Cela peut se faire en dehors de toute condamnation passée ou dans une forme de "double peine" possible à vie pour des condamnations pourtant très limitées. Loin de toute mesure supposément "ciblée" – comme le gouvernement aime le laisser entendre, il s'agit bel et bien d'une surveillance massive de la population sur laquelle est opérée un tri arbitraire et politique.

Cette discrimination politique s'accompagne de la répression et invisibilisation de toute forme de critique des Jeux olympiques. Des personnes ont été assignées à résidence, des manifestations ont été interdites sur le parcours de la flamme, des militant·es ont été arrêté·es notamment pour avoir collé des stickers dans le métro ou ont été considéré·es comme saboteur·ices pour des bottes de paille, tandis que des journalistes ont été en garde à vue pour avoir couvert une visite symbolique des dégâts causés par les Jeux en Seine-Saint-Denis, menée par Saccage 2024. Cette répression inquiétante s'inscrit dans la continuité des discours et volontés politiques visant à criminaliser toute forme d'activisme. »¹

¹ URL: <https://www.laquadrature.net/2024/07/30/jeux-olympiques-fichage-de-masse-et-discrimination-politique/>

P.1 INTRODUCTION

P.3 A • Militarisatation de la société

- 3 1 Une présence policière sans précédent
- 5 2 De nouveaux dispositifs de répression

P.8 B • Surveillance

- 8 1 La loi olympique 2
- 9 2 Les caméras

P.10 C • Privations de liberté

- 10 1 Micas
- 10 2 Privations de liberté abusives
- 11 3 Privation de liberté pour les patients en psychiatrie

P.11 D • Répression des militant-es

- 11 1 Des militant-es interdit-es de travail
- 13 2 Interdiction de manifester lors du passage de la flamme olympique
- 14 3 Des gardes à vue abusives

P.15 E • Saper la démocratie

- 15 1 Saccage journalistique
- 16 2 Redorer l'image des policier-ères
- 17 3 Paris 2024 et la démocratie

A • Militarisaton de la société

Les JOP ont été, comme lors de chaque édition, l'occasion d'un quadrillage sans précédent de l'espace public par la police accompagnée d'une utilisation cumulative des moyens de contrôle sévère de la population avec le croisement de l'usage des QR codes, des arrestations préventives, des contrôles arbitraires et d'une répression judiciaire accrue.

1 Une présence policière sans précédent

Il est très difficile d'avoir des informations fiables sur le nombre de policier·ères, gendarmes et militaires mobilisé·es pendant la période des Jeux. De nombreux articles de presse donnent des chiffres différents (à plusieurs milliers près). On peut trouver par exemple sur deux pages du ministère de l'intérieur et des Outre-mer qu'il y a eu 30 000 ou 35 000 policier·ères et gendarmes mobilisé·es pour les Jeux. Cette approximation dit beaucoup sur la transparence et le contrôle démocratique que la France exerce sur ses forces de l'ordre.²

35 000 policier·ères et gendarmes ont été mobilisé·es pendant les Jeux et 45 000 pour la cérémonie d'ouverture. Parmi eux entre 12 000 et 14 000 gendarmes sont venu·es de toute la France en renfort. Bien que Gérald Darmanin ait annoncé la mobilisation de 7 000 élèves des écoles de police et de gendarmerie et de 8 500 réservistes, il reste très difficile de connaître le chiffre exact.³

Le parcours de la flamme olympique a été sécurisé par un dispositif de « bulle » policière jamais vu dans l'histoire des Jeux. Une centaine de gendarmes et de policier·ères était placée à l'avant et à l'arrière du convoi, tandis que la protection « rapprochée » de la flamme était assurée par dix-huit policier·ères et gendarmes en civil. Enfin, le GIGN était présent au sein de cette « bulle » pour prévenir tout risque de perturbation. Rappelons que sur le site du CNOSF il est précisé que la flamme olympique renvoie au mythe de Prométhée et à « la victoire de l'humanisme sur l'autoritarisme ».⁴

Un camp militaire de 5 000 militaires a été installé sur les 30 000 mètres carrés de la pelouse de Reuilly. Il s'agit du plus grand camp militaire construit depuis la seconde guerre mondiale. Plus grand que le camp de Gao construit au Mali, dans le cadre de l'opération *Barkhane*.⁵

Selon Gérald Darmanin, 50 000 agent·es de sécurité privée ont été déployé·es en Île-de-France pour la sécurisation des Jeux. Ceux-ci étaient embauché·es par quarante-huit entreprises de sécurité différentes. Ce nombre nous étonne toutefois car il entre en discordance avec le chiffre avancé partout ailleurs de besoin de 18 000 à 20 000 agent·es de sécurité privée déjà difficiles à recruter, puisqu'au 19 juin Bruno le Ray, directeur de la sécurité, annonçait qu'il manquait encore 400 personnes pour un objectif de 2 000 agent·es de sécurité privée. De son côté sur le site de sport.gouv on peut lire que 16 500 agent·es de sécurité privée en moyenne ont été mobilisé·es chaque jour pendant les Jeux olympiques et 10 000 pour les Jeux paralympiques.⁶

15 000 militaires ont été mobilisé·es durant les Jeux. Les militaires de l'opération *Sentinelle* ont été mobilisé·es au sein d'une mission *Sentinelle-JOP*.

Entre août et octobre 2023, six « test events » (événements tests) ont été organisés pour familiariser les militaires de l'opération *Sentinelle* avec les sites des épreuves olympiques. En novembre 2023, un exercice intitulé *Courbertin 23* a été réalisé pour tester la coordination des différents dispositifs de sécurité des armées. Celui-ci a mobilisé pendant deux semaines, trois cents militaires issus des différents corps d'armées.

² URL: <https://www.interieur.gouv.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024/engagement-total-du-ministere>

URL: <https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/dossiers/police-nationale-pendant-jeux>

³ URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-paris-2024-les-eleves-gardiens-de-la-paix-arrivent-en-renfort-13-07-2024-GUQRTAGSUJF5LHYOIBC43MSBI.php>

URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-2024-entre-12-000-et-14-000-gendarmes-venus-de-province-heberges-en-ile-de-france-14-07-2024-CJS4MXOFYZFBDD5DH7WSY2G7PE.php>

⁴ URL: <https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/jo-2024-une-bulle-de-securite-de-100-policiers-et-gendarmes-autour-de-la-flamme-olympique-c4c66a90-b934-11ee-879f-a9ffd2809e51>

⁵ URL: <https://www.sudouest.fr/sport/jeux-olympiques/jo-de-paris-2024-un-camp-militaire-geant-se-construit-aux-portes-de-paris-19444722.php>

⁶ URL: https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/paris-2024-il-manque-encore-un-peu-moins-de-1-000-agents-selon-le-president-de-la-federation-francaise-de-la-securite-privée_6660147.html

URL: https://www.bfmtv.com/politique/securite-des-jo-50-000-agents-de-securite-privée-seront-deployés-dans-la-region-ile-de-france-indique-gerald-darmanin_VN-202407220627.html

URL: <https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/jo-2024-il-manque-encore-400-agents-de-securite-privée-pour-la-ceremonie-douverture-du-26-juillet-53d3b576-2e2e-11ef-9d8b-818edcab8630>

URL: <https://www.sports.gouv.fr/premier-bilan-des-jeux-olympiques-de-paris-2024-et-premieres-perspectives-sur-les-jeux>

En terme de matériel, les JOP ont vu aussi l'utilisation dans les airs d'avions *Rafale*, de *Mirage 2000-5* et des hélicoptères *Fennec*, *Pilatus PC-21* et *Cirrus SR22*, mais aussi les avions de surveillance *E-3F Awacs* et les drones *Reaper*, *A330 Multi Role Tanker Transport* (MRTT) *Phénix*. Au total, 750 heures de vol et 350 missions ont été réalisées pendant les JOP.

Un DPSA (Dispositif particulier de sûreté aérienne) a été mis en place pour la durée des Jeux par l'armée de l'air et de l'espace. L'espace aérien a été fermé dans un rayon de 150 kilomètres autour de Paris pour la cérémonie d'ouverture, entre 18h30 et minuit le 26 juillet.

Sur terre, il a été déployé « un système de défense sol-air *Mamba*, un système *Crotale* nouvelle génération, un système de défense anti-aérien *VL MICA*, trois sous-groupements tactiques d'artillerie sol-air *Mistral* de l'armée de Terre et *NASAMS* espagnols sont venus maximiser les capacités de détection et d'action. En complément, deux radars *Giraffe 1X* ont été déployés sur Paris et Marseille pour compléter les capacités de détection des systèmes lourds de lutte anti-drones (LAD). Nos voisins européens ont prêté du matériel comme le système de la *Royal Air Force* de lutte anti-drones *ORCUS*, un radar espagnol de système anti-missiles *NASAMS* et des fusils brouilleurs allemands *BADA HP 47*.⁷

L'armée a ouvert un recrutement spécifique pour les JOP, cherchant des jeunes (entre dix-huit et vingt-six ans) pour une durée de quatre mois afin de sécuriser les sites militaires et des cérémonies officielles, ainsi qu'aider l'opération *Sentinelle-JOP*. Pour cela les nouvelles recrues ont disposé d'à peine trois semaines de formation « condensées », suivi d'un entraînement adapté de deux semaines. Parmi les avantages cités dans les offres d'emplois en ligne est mentionnée le fait de pouvoir défiler lors du 14 juillet et de bénéficier de 75 % de réduction sur les billets SNCF.⁸

Une médaille a été créée pour récompenser les militaires mobilisé-es pour les JOP, la médaille « de la protection militaire du territoire ». Celle-ci récompense les militaires qui ont travaillé au minimum quinze jours (en continu ou discontinu) sur les JOP de Paris.⁹

Une coalition internationale de pays étrangers (UE et hors UE) a envoyé des troupes en France pour aider à « sécuriser » les JOP. Il a été aussi très difficile de trouver des informations fiables sur ce sujet, les articles de presse se contredisant les uns les autres : certains parlant de 1 750 personnes venant de quarante-deux pays, d'autres de quarante-trois pays ou encore de quarante-six. Aucune communication officielle n'a été faite sur le sujet. Plus grave encore, aucune liste précise des pays ayant envoyé des troupes, rien non plus sur leur nombre, n'a été communiquée par le gouvernement. Ces mouvements de troupes n'ont été ni discutés ni autorisés par l'Assemblée, le sujet ne semblant pas beaucoup intéresser nos député-es (tous bords politique confondus) puisque ceux-ci sont resté-es muet-tes sur la question.

Néanmoins, grâce aux dizaines d'articles de presse sur le sujet que nous avons traitées, voici la liste que nous avons pu établir. Selon le ministère de l'intérieur, la France a accueilli 1 750 renforts étrangers, issus de 44 pays, dont 26 européens. Pour l'Europe, 245 personnes sont venues du Royaume-Uni, 360 d'Espagne, 161 d'Allemagne, 40 de Pologne et 2 du Luxembourg. Les autres pays européens ayant envoyé des troupes sont : le Portugal, la Suisse, l'Autriche, la Bulgarie, la Moldavie, le Danemark, l'Italie, les Pays-bas, la Lituanie, la Roumanie, la Croatie et la Belgique, mais nous ne savons pas les détails des effectifs envoyés. Nous ignorons aussi le détail des neuf pays européens manquant de cette liste.

Hors Europe, 105 personnes venaient du Qatar, 16 du Canada, 110 de l'Inde, 18 du Brésil et 31 de Corée du Sud. Des troupes sont venues aussi d'Afrique du Sud, d'Australie, des États-Unis, des Émirats Arabes Unis, du Maroc, du Mexique et du Chili, mais nous ne connaissons pas les effectifs envoyés. Nous ne connaissons pas non plus quels sont les quatre pays manquants hors Europe à avoir envoyé des renforts.¹⁰

⁷ URL: <https://www.defense.gouv.fr/air/actualites/larmee-lair-lespace-acteur-majeur-securisation-jeux-olympiques-paralympiques>

⁸ URL: <https://www.sengager.fr/sengager-pour-les-jo-2024-recrutement-ferme>

URL: <https://www.defense.gouv.fr/grands-evenements-sportifs-internationaux/securisation-jeux/preparation-armees-securisation-jeux-olympiques>

URL: <https://www.defense.gouv.fr/operations/actualites/jop-24-armees-front-securisation-ceremonie-douverture>

⁹ URL: <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049474495>

¹⁰ URL: <https://x.com/2024Saccage/status/1814969614150865341>

2 De nouveaux dispositifs de répression

Depuis septembre 2022, les préfets d'Île-de-France et particulièrement de Seine-Saint-Denis ont déployé, à la demande du ministère de l'intérieur, des plans « zéro délinquance JO » qui renforcent des contrôles autour des villes et des quartiers accueillant des épreuves des JOP. En février 2024, il était estimé que depuis son lancement le plan avait donné 7 548 opérations, 144 270 contrôles, 8 409 interpellations et 8 959 verbalisations. Ces chiffres montrent bien l'excès de zèle des policier·ères puisque le site du Ministère de l'intérieur prévoyait de son côté « 5 500 opérations, dont 3 500 en Île-de-France ». Les plans « zéro délinquance JO » ont été des plans de harcèlements policiers qui ne disent pas leur nom et qui n'ont eu d'autres objectifs que de multiplier les contrôles avant les Jeux.¹¹

Gérald Darmanin avait annoncé l'augmentation des effectifs policiers dans les transports français, ainsi que la création de nouvelles unités pour la sécurité des JOP. Les policier·ères et gendarmes dévolu·es aux transports devaient passer selon lui de 1 675 policier·ères et gendarmes à 3 510, soit 1 835 personnes en plus, dont 200 rien qu'à Paris. Pour la création de nouvelles unités, voici la description donnée par le communiqué de presse officiel :

Le ministre a décidé la création de 77 nouvelles unités dédiées à la sécurisation des transports, totalisant près de 2 000 policiers et gendarmes supplémentaires, soit un doublement des effectifs dédiés à cette mission [...] Pour la Police nationale, 1 300 policiers seront répartis dans :

- ***Huit nouveaux services inter-départementaux de sécurisation des transports en commun (SISTC) en plus des trois existants (Marseille, Lyon et Lille) : Bordeaux, Rennes, Toulouse, Orléans, Rouen, Strasbourg, Dijon et Nantes. Pour chacune d'entre elles, entre soixante et quatre-vingt-dix policier·ères assureront des missions de sécurisation des gares, stations de transports en commun et réseau de transports en commun. Les patrouilles prendront notamment en compte les horaires où la délinquance est la plus forte pour plus d'efficacité, mais également les pics d'affluence, pour rassurer et dissuader. Ces missions pourront être conjointes avec les effectifs de sécurité privée des autorités organisatrices de transports ;***

- ***Trente-sept nouvelles brigades de sécurisation des transports en commun (BSTC), en plus des deux existantes (Nice, Saint-Etienne) : Montpellier, Lens, Metz, Grenoble, Toulon, Nancy, Le Havre, Clermont-Ferrand, Douai, Valenciennes, Caen, Dunkerque, Tours, Nîmes, Reims, Angers, Amiens, Mulhouse, Avignon, Le Mans, Perpignan, Limoges, Brest, Pau, Aix-en-Provence, Maubeuge, Besançon, Bayonne, La Rochelle, Vitrolles, Poitiers, Troyes, Cannes, Antibes, Thionville, Annecy, Lorient. Pour chacune d'entre elles, entre dix et vingt policiers assureront les mêmes missions que les SISTC, mais dans des réseaux de transports moins denses, la plupart du temps dans des villes de taille moyenne ;***

- ***Pour la préfecture de police de Paris, 200 policiers viendront renforcer les effectifs en charge de la police des transports, qui verra ses effectifs augmenter de 20 %. Cet accroissement permettra ainsi de passer à plus de 125 patrouilles par jour contre 100 actuellement.***

Pour la Gendarmerie nationale, près de 600 gendarmes seront répartis dans :

- ***Trente brigades dédiées aux transports publics en zone gendarmerie, composées d'environ dix gendarmes chacune, et dont la localisation sera arrêtée à l'issue de la concertation en cours avec les élus sur les 200 nouvelles implantations de brigades de gendarmerie ;***

- ***Deux nouveaux pelotons de réservistes de la gendarmerie, composés d'environ cinquante réservistes chacun, en zone ouest et sud-ouest, dédiés à la sécurisation des transports publics. Ils viendront compléter les cinq pelotons existants dans les zones nord, est, sud-est, sud et Paris, dont les effectifs seront doublés.***

Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution car il ne s'agit que de prévisions dont nous n'avons pas pu vérifier la réalité. De plus, il faudra suivre l'avenir de ces unités. Seront-elles démantelées maintenant que les JOP sont passées ou resteront-elles ? Des annonces ont déjà été faites pour dire que les effectifs supplémentaires resteraient à Paris.¹²

¹¹ URL: <https://www.interieur.gouv.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024/engagement-total-du-ministere>

URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/paris-2024-et-le-plan-zero-delinquance-en-patrouille-pres-dun-site-olympique-avec-la-police-de-colombes-23-02-2024-ZUXMZZP6DRAKTJ6JKP62WREN21.php>

¹² URL: <https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/Communiqués-de-presse-2022/Novembre-2022/Creation-d-une-unite-de-securisations-des-transport-dans-le-departement-de-la-Gironde>

URL: https://www.bfmtv.com/police-justice/deux-fois-plus-de-forces-de-l-ordre-dans-les-transport-d-ici-les-jo-2024-annonce-darmanin_AD-202211230836.html

URL: <https://www.leparisien.fr/paris-75/paris-2024-les-renforts-de-securite-dans-les-transport-resteront-apres-les-jeux-12-02-2024-CXR3U52U4ZGP7EVLYCKPS44NRU.php>

La *Brav-N*, déclinaison nautique de la *Brav-M* (Brigade de répression de l'action violente motorisée) a été déployée sur la Seine durant la cérémonie d'ouverture. Sa mission était d'intervenir depuis la Seine en cas de « menaces » sur les berges.¹³

44 000 barrières ont été installées dans le centre de Paris, autour de la Seine pour la mise en place du périmètre de sécurité de la cérémonie d'ouverture.¹⁴

Le 28 novembre 2023, le préfet de police de Paris annonce que des QR codes seront obligatoires pour circuler dans Paris au moment des Jeux.

Il faudra s'enregistrer en amont sur une plateforme numérique en fournissant un certain nombre de justificatifs, de domicile mais pas que [...] Vous aurez un QR code à présenter lors des contrôles.

Toutes les personnes de plus de treize ans étaient concernées par le QR code sans exception (pas même pour des motifs médicaux). Pour obtenir le QR code (baptisé Pass Jeux), il fallait s'enregistrer sur le site pass-jeux.gouv.fr. 44 000 contrôles policiers des QR code ont été effectués le premier jour de la mise en place de celui-ci. Plus de 300 000 QR code ont été délivrés avant le début des Jeux.

Deux périodes distinctes ont été constatées quant à l'usage des QR codes. Les premiers QR codes concernaient la cérémonie d'ouverture et la période courant du 18 juillet au 26 juillet, en définissant un périmètre interdit tout le long de la Seine (voir schéma 1 ci-dessous). La seconde période court du 26 juillet jusqu'au 11 août, puis du 28 août jusqu'au 8 septembre (voir schéma 2 page suivante).

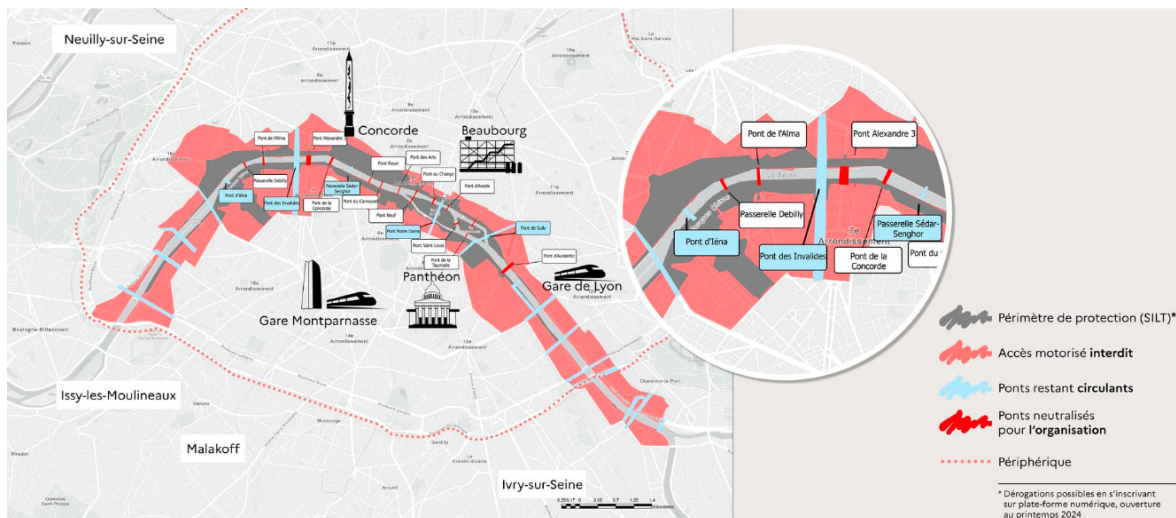


Schéma 1 : périmètre du QR code mis en place pour la cérémonie d'ouverture

¹³ URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-paris-2024-la-brav-n-cousine-de-la-brav-m-naviguera-sur-la-seine-pour-la-ceremonie-douverture-07-04-2023-Q7KJQ7QQZVHWRJ3BZ4ZPE3KK2I.php>

¹⁴ URL: https://www.francetvinfo.fr/les-jeux-olympiques/ceremonies-douverture-et-de-cloture/paris-2024-le-c-ur-de-paris-quadrille-en-prevision-de-la-ceremonie-douverture-des-jeux_6659889.html

PÉRIODE	PÉRIMÈTRE	ACCÈS PIÉTONS / CYCLISTES	ACCÈS MOTORISÉ
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	NOIR ORGANISATEUR	ACCÈS CONTRÔLÉ : - Accrédités par Paris 2024 - Spectateurs avec billet	INTERDIT sauf véhicules accrédités par Paris 2024 / Urgences
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	GRIS	ACCÈS CONTRÔLÉ : - Accrédités par Paris 2024 - Spectateurs avec billet - Riverains	INTERDIT sauf véhicules accrédités par Paris 2024 / FSI / Urgences
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	ROUGE	ACCÈS LIBRE : - Piétons - Cyclistes / trottinettes	INTERDIT sauf dérogation Soumis à laissez-passer numérique
Du 26/07 au 11/08 et du 28/08 au 08/09	BLEU	ACCÈS LIBRE : - Piétons - Cyclistes / trottinettes	ACCÈS LIBRE mais nécessité pour les véhicules de présenter un justificatif libre (intérêt légitime à se rendre dans cette zone)

Schéma 2 : périmètres et conditions du QR code mis en place pour la durée des JOP

Les différentes étapes du QR code et les différentes zones d'interdiction ont rendu le dispositif incompréhensible pour de nombreuses personnes et particulièrement pour les touristes internationaux, qui pour la plupart n'avaient pas entendu parler du QR code et ont été empêché-es de visiter le centre de Paris sans comprendre pourquoi.¹⁵

Un dispositif pénal hors norme a été mis en place pour les JOP pour répondre aux différentes menaces anticipées par le gouvernement. Celui-ci a annoncé trois axes de lutte :

- les risques de déstabilisation majeure : actes de terrorisme, cybercriminalité ;
- les infractions de droit commun : violences sexuelles, discriminations, atteintes contre les forces de sécurité intérieure ;
- les infractions économiques et financières : contrefaçon, dopage, fraudes à la billetterie et à l'hébergement, paris sportifs.

Une circulaire relative au dispositif judiciaire mis en œuvre pour les JOP a été envoyée le 15 janvier 2024 par le ministre de la justice Éric Dupont-Moretti à toutes les procureur-es pour préciser les contours de ces menaces et les réponses pénales à leur apporter. La répression des militant-es a été ajoutée à la liste des menaces potentielles puisqu'il y est précisé :

Vous veillerez à la mise en place d'une politique pénale déterminée prévoyant des réponses rapides, fortes et systématiques à l'ensemble des infractions pénales ayant pour objet ou pour effet de troubler le bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024. [...] Par ailleurs, les réponses pénales les plus fermes devront être apportées aux infractions commises à l'occasion de troubles graves à l'ordre public susceptibles de survenir sur le territoire national et qui pourraient, par leur objet ou leur résonance médiatique, lourdement perturber l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 et ternir l'image de notre pays sur la scène mondiale.

Ce dispositif pénal hors norme a été accompagné d'effectifs supplémentaires répartis dans les Cours d'appel de Paris, de Versailles, Aix-en-Provence, Bordeaux, Bourges, Douai, Lyon, Papeete et Rennes, mais aussi dans les quatorze tribunaux judiciaires et tribunaux de première instance qui accueillent des épreuves olympiques et paralympiques. À partir du premier semestre 2024, 122 magistrat-es et 294 greffier-ères seront ainsi affecté-es en renfort pour les JOP, en plus des contractuel-les déjà recruté-es.

¹⁵ URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/jo-paris-2024-44-000-pass-jeux-contrôles-par-les-policiers-ce-jeudi-jour-de-la-mise-en-place-des-perimetres-18-07-2024-XQVRMZ23ZBZLOIU7MUFWUIE71.php>
URL: <https://www.info.gouv.fr/actualite/jo-ouverture-de-la-plateforme-pour-demander-le-qr-code>
URL: <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/etapes-cles/perimetres-securisation-sites-competition-ile-france>
URL: <https://theconversation.com/le-retour-du-contrôle-par-qr-code-pour-les-jo-de-paris-2024-nest-pas-anodin-228300>

À la fin des JOP, le bilan judiciaire pour le tribunal de Bobigny était de vingt-sept comparutions immédiates tenues durant les JOP contre douze l'année précédente sur la même période. Ce qui constitue une augmentation de 125 %. Des comparutions immédiates qui ont été cependant principalement liées à des affaires de droit commun et pas aux JOP. Éric Mathais, procureur de la République a ainsi reconnu :

Nous avons anticipé une activité pénale liée aux jeux olympiques bien supérieure.

Selon lui, l'augmentation des dossiers est due principalement à la présence policière plus importante et aux effectifs plus nombreux dans les commissariats. Il est donc clair que, contrairement à ce qui a été anticipé, il n'y a pas eu d'augmentation des infractions durant la période des JOP. Cependant, l'omniprésence policière a conduit à plus de contrôles qui se sont traduits par une augmentation du nombre de comparutions immédiates.¹⁶

B • Surveillance

1 La loi olympique 2

Le 19 mai 2023 a été adoptée la loi n° 2023-380 « relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions » dite *Loi olympique 2*. Cette loi a permis d'étendre la surveillance des citoyens et la répression policière en permettant :

- l'utilisation de scanners corporels à l'entrée des stades (et enceintes sportives ou culturelles accueillant plus de 300 personnes ;
- de rendre les interdictions judiciaires de stade systématiques ;
- de punir de six mois d'emprisonnement de 7 500 euros d'amende, toute intrusion dans une manifestation sportive ;
- d'élargir le « criblage » administratif aux fans zones, ainsi qu'aux participant-es des événements, aux athlètes et leur délégations, aux médias ayant les droits de retransmission ou leurs partenaires et les sponsors de l'événement ;
- d'autoriser l'expérimentation jusqu'au 31 mars 2025 de la vidéo surveillance algorithmique (VSA) pour tout type « d'événement récréatif, sportif et culturel », accueillant du public et « particulièrement exposé à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes ». La VSA a pu alors être déployée sur les caméras aux abords des événements et dans les transports publics à proximité.

Les algorithmes de la VSA sont censés détecter huit types d'événements différents : présence d'objets abandonnés, présence ou utilisation d'armes, non-respect par une personne ou un véhicule du sens de circulation commun, franchissement ou présence d'une personne ou d'un véhicule dans une zone interdite ou sensible, présence d'une personne au sol à la suite d'une chute, mouvement de foule, densité trop importante de personnes, départs de feux. La VSA peut être déployée par simple arrêté préfectoral et utilisé par des agent-es de police municipale, de police nationale, de gendarmerie nationale, des force de sécurité des sociétés de transport présentes sur les lieux (RATP, SNCF). La France est le premier pays de l'Union Européenne à adopter une telle loi sur la VSA.¹⁷

La *Quadrature du net* a donné à connaître les effets dévastateurs de la banalisation de la VSA sur l'exercice quotidien des libertés individuelles. La loi olympique n°2 du 19 mai 2023 est la première brique légale à la généralisation du déploiement de la surveillance algorithmique. Or, la VSA sert une idéologie : celle de la surveillance totale et de la répression systématisée. La *Quadrature du net* souligne que la vidéosurveillance algorithmique

...transforme profondément notre rapport à la ville [car elle] s'inscrit dans une vision politique ancienne de l'espace public vu comme lieu de sécurité et de contrôle des corps. Elle modifie la manière dont nous y faisons société en renforçant les normes sociales visant à exclure les plus précaires et en donnant à la police une capacité nouvelle et considérable de répression.

Produit d'un fantasme sécuritaire, faisant prospérer une vision autoritaire de la sécurité dans l'espace public, la VSA « est bien une tentative de discipliner les classes populaires ». Les algorithmes de VSA sont conçus pour être utilisés par la police, dont ils systématisent les logiques répressives et discriminatoires, tout en contribuant à déshumaniser encore davantage le rapport de l'institution à la police.

¹⁶ URL: https://actu.fr/ile-de-france/bobigny_93008/justice-malgre-la-fin-des-jeux-olympiques-le-tribunal-de-bobigny-compte-rester-dans-les-starting-blocks_61556848.html

URL: <https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/jeux-olympiques-paralympiques-dispositif-judiciaire-paris-2024>

URL: <https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2024-01/JUSD2401073C.pdf>

¹⁷ URL: <https://www.vie-publique.fr/loi/287639-jo-2024-loi-du-19-mai-2023-jeux-olympiques-et-paralympiques>

URL: <https://www.laquadrature.net/wp-content/uploads/vsa/VSA-brochure-planche.pdf>

URL: <https://reporterre.net/Perturber-un-evenement-sportif-pourrait-etre-durement-reprime>

Avec la VSA, les 250 000 policiers et gendarmes actuels voient leurs capacités atteindre celles qu'auraient des millions d'agents ne recourant pas à ces technologies. De quoi atteindre un ratio police / population typique des États policiers, sans qu'aucun contre-pouvoir efficace ne puisse être mis en place.

Les algorithmes de VSA permettent de retrouver une personne au milieu d'autres à partir des données physiques ou comportementales c'est-à-dire par une identification biométrique. La VSA s'inscrit donc dans cette fuite en avant sécuritaire. Mais elle résulte d'une autre dynamique, plus discrète et pourtant bien plus dangereuse : celle de la biométrie. Les JOP ont ainsi grandement permis la banalisation de cette technologie dangereuse pour les libertés individuelles.¹⁸

2 Les caméras

À Saint-Denis, la ville a investi 6,7 millions d'euros en vidéo-surveillance entre 2020 et 2024, portant le nombre de caméras dans la ville à 450 (contre 56 en 2019). Un centre de supervision urbaine (CSU) a aussi vu le jour en 2021 pour pouvoir piloter ces nouvelles caméras. La ville a acheté un logiciel de VSA pour la somme de 118 000 euros. Cet achat n'a fait l'objet d'aucun débat, ni aucun vote au conseil municipal.¹⁹

Le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin a annoncé l'installation de 400 caméras dans la ville de Paris pour la tenue des JOP. En plus de ces caméras annoncées, le Conseil de Paris a voté en 2022 l'installation de 320 nouvelles caméras dans la ville d'ici 2026. En 2024, plus de 4 000 caméras ont déjà été installées dans la capitale.

À Marseille, 330 caméras ont été installées en vue des JOP.

À Châteauroux, quarante caméras ont été installées pour les JOP, pour renforcer la sécurité lors des épreuves de tir.

À Torcy, six caméras ont été installées sur la départementale 10, réservée pendant les JOP aux athlètes et aux officiels se rendant à la base nautique de Vaire-sur-Marne. Ces caméras l'ont été à la demande express du ministère de l'intérieur et contre l'avis du maire de Torcy. À Vaires, pour les mêmes raisons qu'à Torcy, trente-quatre caméras ont été installées le long du chemin qui mène à la base nautique.

À Saint-Denis, Vaires, Torcy, Marseille ou Châteauroux, les images de vidéosurveillance durant la durée des Jeux ont été transmises aux services de police nationale, décuplant ainsi les possibilités de surveillance.²⁰

Île-de-France Mobilités a dépensé dix millions d'euros pour moderniser la vidéo-surveillance de vingt-et-une gares en prévision des JOP. 420 nouvelles caméras ont aussi été ajoutées, passant ainsi à 1 202 caméras installées dans ces vingt-et-une gares.²¹

Pour « sécuriser » les JOP, la RATP a déployé des algorithmes de surveillance dans quarante-six stations du 22 juillet au 12 août, et la SNCF dans onze gares du 25 juillet au 13 août.²²

La préfecture de police de Paris a publié des arrêtés autorisant le recours aux drones durant la durée des Jeux de Paris. Huit drones ont pu ainsi survoler Dugny et le Blanc-Mesnil jusqu'au 9 septembre. Huit ont survolé Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis et le XVIII^e arrondissement de Paris entre le 24 juillet et le 12 août.²³

¹⁸ URL: <https://www.laquadrature.net/vsa/>

¹⁹ URL: <https://imazpress.com/actus-reunion/saint-denis-sous-l-oeil-des-cameras-de-surveillance>

URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/250724/aux-jo-2024-un-usage-sans-precedent-des-drones-et-des-algorithmes-de-surveillance>

URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/300724/en-catimini-saint-denis-achete-un-logiciel-de-surveillance-algorithmique>

²⁰ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/180224/les-jo-accelèrent-la-vidéosurveillance-en-france-avec-la-benediction-de-darmanin>

URL: https://www.bfmtv.com/paris/paris-320-nouvelles-cameras-de-vidéosurveillance-d-ici-2026_AD-202212140640.html

URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/paris-2024-vaies-et-torcy-devront-debourser-220-000-euros-pour-la-vidéoprotection-du-site-olympique-23-01-2024-4NVPFNIHN5F35GCZCQJLYL5QAI.php>

²¹ URL: <https://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/jo-de-paris-2024-des-centaines-de-nouvelles-cameras-hd-installees-dans-les-gares-sncf-d-ile-de-france-12-10-2023-HOIJCCXCLRDLBDS5HCS4ERXFMU.php>

²² URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/250724/aux-jo-2024-un-usage-sans-precedent-des-drones-et-des-algorithmes-de-surveillance>

²³ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/250724/aux-jo-2024-un-usage-sans-precedent-des-drones-et-des-algorithmes-de-surveillanc>

C • Privations de liberté

1 Micas

Entre fin juin et début juillet, le ministère de l'intérieur a délivré 559 Micas (Mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance) restreignant arbitrairement la liberté de circulation d'autant de personnes. Toutes les Micas délivrées l'ont été pour une durée de trois mois, soit une privation de liberté qui se poursuit bien après le temps des JOP. Initialement prévues pour des faits de terrorisme, les Micas délivrées dans le cadre des JOP ont concerné principalement des personnes « n'ayant jamais été condamnées, ni même mises en examen ou arrêtées pour des faits liés au terrorisme ». 154 personnes ont fait l'objet de condamnations suite au non-respect de ces Micas.

848 visites domiciliaires (des perquisitions administratives) ont été menées pour les JOP et 92 personnes ont été expulsées du territoire. De plus, 1, 2 millions d'enquêtes administratives (criblage) ont été effectuées.

Le journal le Monde estime :

Jamais, depuis l'état d'urgence instauré au lendemain des attentats du 13 novembre 2015, autant de mesures restrictives des libertés n'avaient été prises. L'usage des Micas a été particulièrement massif et indistinct [...] Ce recours à des centaines de Micas afin de sécuriser un événement risque de créer un précédent tentant pour l'exécutif à chaque fois que se présenteront un enjeu ou une crise sécuritaire majeurs.

Sollicité par *Mediapart*, le cabinet du ministre de l'intérieur n'a pas été en mesure de préciser combien de Micas délivrées pour les JOP concernent des personnes mineures. Le journal en ligne a recensé au moins sept exemples concernant des adolescent-es de quatorze à dix-huit ans. Pour ces sept personnes, la Micas dont elles ont fait l'objet leur interdit de franchir les limites de leur commune de résidence et les oblige à pointer tous les jours à heure précise au commissariat ou à la gendarmerie. Non seulement l'assignation à résidence compromet leurs vacances d'été et leur rentrée scolaire, mais elle perturbe aussi, pour certain-es, le bon déroulement de mesures éducatives préalablement ordonnées par la justice. Parmi ces sept personnes, une adolescente de dix-sept ans a été arrêtée au lendemain de son assignation à résidence. L'adolescente se trouvait en voiture avec sa mère pour se rendre à une réunion familiale. Celle-ci se trouvant hors de la zone autorisée, l'adolescente a été placée en garde à vue, puis sous contrôle judiciaire strict. Elle passera en procès en septembre et risque jusqu'à trois ans de prison et 45 000 euros d'amende.²⁵

2 Privations de liberté abusives

Un technicien qui travaillait depuis treize ans à l'aéroport de Roissy s'est vu retirer son habilitation pour les JOP, l'empêchant de travailler. Le technicien avait pourtant fait l'objet d'une enquête administrative en février 2024, qui s'était conclue en sa faveur. La préfecture de police de Paris a justifié la décision d'interdiction de travail en parlant de liens supposés du technicien avec « l'environnement » islamiste. Le tribunal administratif de Montreuil a suspendu l'arrêté d'interdiction précisant que

...la note des services de renseignement n'apporte aucune précision permettant d'explicitier, même sommairement, les modalités et la fréquence des relations allé-guées [...] Par ailleurs les faits exposés s'étant déroulés sur son lieu de travail n'ont fait l'objet d'aucune mention de la part de son employeur, ce dernier, par l'intermédiaire de son chef de service, exposant au contraire une absence totale d'actes ou discours à connotation religieuse.²⁶

À Nice, une personne a été placée deux fois en centre de rétention de manière « préventive » le temps des épreuves olympiques. Cette personne avait été condamnée pour terrorisme en 2017, puis libérée en 2019 et était déjà assignée à résidence le temps des JOP.

La première fois, en juin, les policiers m'ont dit que la flamme allait passer à Grasse et à Nice et que je devais être placé pour cette raison.

explique la personne. Elle est sortie du CRA quarante-huit heures plus tard par une décision du juge des libertés et de la détention (JLD). La deuxième fois, le 24 juillet, alors qu'elle venait au commissariat pour pointer, la police la place de nouveau en CRA prétextant cette fois-ci les épreuves olympique de foot se tenant à Nice. Elle ressortira cette fois six jour plus tard, toujours suite à la décision du JLD.²⁷

²⁴ URL: https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/08/01/paris-2024-des-mesures-de-restrictions-individuelles-de-circulation-annulees-par-la-justice-administrative_6263890_3224.html

URL: https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/09/11/securite-et-jeux-olympiques-une-reussite-grace-a-d-enormes-moyens-et-beaucoup-de-pression_6313797_3224.html

²⁵ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/150824/au-moins-sept-adolescents-figurent-parmi-les-assignes-residence-de-l-ete>

²⁶ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/200824/un-salarie-d-air-france-interdit-de-travailler-pendant-les-jo-gagne-en-justice>

²⁷ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/140824/farid-ete-arbitrairement-enferme-dans-un-centre-de-retention-pendant-les-jo>

Un touriste états-unien venu pour assister aux épreuves olympiques a été arrêté par la police, alors qu'il se rendait à un match de water-polo. L'homme avait sorti un drapeau israélien et fait un selfie devant ce dernier, avant de se rendre au contrôle des billets. Les policier·ères l'auraient alors interrogé sur la raison de son acte, avant de fouiller son téléphone portable.

Dix minutes plus tard, cinq autres policiers sont arrivés sur moi. Ils m'ont dit que j'étais interpellé. J'ai demandé pourquoi, l'un d'eux a dit que je faisais de la résistance

explique le spectateur, qui a été tiré par les pieds lors de son arrestation. En garde à vue, les policier·ères lui ont refusé le droit de prévenir ses ami·es, de consulter un·e médecin·e et un·e avocat·e et même de boire de l'eau, lui indiquant que s'il avait soif, il y avait l'eau des toilettes. Le touriste est ressorti de garde à vue avec une convocation au tribunal pour le 26 novembre (alors que son billet de retour était le 5 août) au motif d'avoir « opposé une résistance violente » et « d'avoir pénétré par force ou fraude dans une enceinte sportive » en état d'ivresse. Le touriste a déposé plainte auprès de l'IGPN contre les policier·ères qui l'ont arrêté.²⁸

3 Privation de liberté pour les patient·es en psychiatrie

En Loire-Atlantique, les chefs des services psychiatriques des établissements recevant des patient·es dit·es « SDRE » (Soins à la demande du représentant de l'État) ont reçu une note de Jérôme Jumel, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS). Révélé à la presse cette note précise que

sur un aspect purement sécuritaire, la directrice du cabinet de la préfecture autorisera difficilement les demandes de permissions de sorties, les programmes de soins et les levées de mesures des patients SDRE, sur la période du 1^{er} au 6 juin inclus.

Ce qui signifie qu'au moment du passage de la flamme olympique, les patient·es auront l'interdiction de sortir de l'hôpital. Cette note a indigné de nombreuses personnes du personnel soignant, qui ont engagé des recours auprès de la contrôleur·euse générale des lieux de privation de liberté. Ni l'ARS, ni la préfecture n'ont donné plus d'explications concernant cette note.

Les mêmes consignes de restrictions de libertés des personnes soignées en psychiatrie ont été données dans plusieurs départements tels que le Haut-Rhin ou en Seine-Maritime. Émises certaines fois par les Agences régionales de santé, les restrictions de sorties ont été données à Bordeaux, Nantes, Rennes et peut-être encore dans d'autres villes.²⁹

D • Répression des militant·es

1 Des militant·es interdit·es de travail

Pour pouvoir travailler sur les sites olympiques, le Code de la sécurité intérieure oblige les personnes non-spectatrices à présenter une accréditation. Pour obtenir celle-ci, les travailleur·rices ont été « criblées », c'est-à-dire que le SNEAS (Service national des enquêtes administratives de sécurité) a vérifié leur profil. Le SNEA est un service de police datant de 2017 et qui a pour mission de traquer les

...comportements [...] incompatibles avec l'autorisation d'accès à des sites sensibles [...]pouvant être] liés à une radicalisation politique ou religieuse, à des troubles à l'ordre public, ou des antécédents judiciaires.

Ainsi si le « criblage » peut normalement donner lieu à un avis défavorable d'une délivrance d'accréditation dans les cas où

...le comportement ou les agissements de la personne sont de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'État.

Sur cette base, de nombreuses personnes ont vu leur accréditation refusée à cause de leurs activités militantes sans lien avec les JOP. *Mediapart* a ainsi révélé le cas de Léon, intermittent du spectacle, qui avait signé un contrat de trois semaines comme régisseur général et qui n'a pas pu travailler, car son employeur a reçu un avis défavorable d'accréditation le concernant de la part de Paris 2024. La *Quadrature du net* a lancé un appel à témoignage pour recueillir le récit de personnes qui se seraient retrouvées dans la même situation que Léon interdit de travailler à cause de son activité militante. Nous reprenons ici un extrait d'un article de la *Quadrature du net*, qui relate les témoignages reçus :

²⁸ URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/ca-a-vire-au-cauchemar-un-americain-venu-aux-jo-depose-plainte-a-ligpn-contre-des-policiers-qui-lont-interpelle-04-08-2024-2UWZPYZU7ZBAVKBIS2WRBEG74A.php>

URL: <https://www.lindependant.fr/2024/08/05/les-policiers-lui-auraient-refuse-de-leau-en-linvitant-a-boire-celle-des-toilettes-un-touriste-americain-porte-plainte-aupres-de-ligpn-apres-son-12124169.php>

²⁹ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/010624/jo-2024-nantes-des-malades-privés-de-sortie-pour-ne-pas-perturber-le-passage-de-la-flamme>

URL: https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/07/23/jeux-olympiques-inquietudes-apres-des-consignes-de-refus-de-sortie-de-malades-psychiatriques-au-passage-de-la-flamme_6256275_3224.html

Jeanne est secouriste bénévole et l'association dont elle fait partie a été sollicitée pour les JOP. Jeanne s'est donc proposée pour se mobiliser une semaine. En parallèle, elle milite contre le dérèglement climatique depuis plusieurs années et a notamment participé à différentes actions de désobéissance civile au cours desquelles elle s'est faite arrêter par la police, sans jamais être poursuivie ni condamnée. Début juin, le président de l'antenne locale de son association de secourisme a reçu une lettre de refus de l'organisation des JOP.

Marc est salarié d'un opérateur de transport et devait travailler pendant les JOP pour les dépôts de bus des accrédité-es et athlètes. Mais Marc fait partie d'*Extinction rebellion*. Il a été contrôlé en manifestations et a participé à des actions de désobéissance civile, ce qui l'a mené à être arrêté et gardé à vue deux fois. Il est le seul des 300 personnes de son employeur mobilisées sur ces sites à s'être vu refuser son accréditation.

Simon devait travailler pour l'accueil du public dans un stade où se déroulaient des épreuves des JOP. Il avait déjà reçu son emploi du temps lorsqu'il a reçu son refus d'accréditation le 12 juillet dernier. Par le passé, il a été reconnu coupable pour entrave à la circulation dans le cadre de du mouvement des Gilets jaunes, mais a été dispensé de peine. Il milite également au sein d'*Extinction rebellion* et des *Soulèvements de la Terre*.

Juliette est une militante qui a subi quelques gardes à vue dans le cadre de manifestations. Poursuivie une fois, elle a été relaxée avec un stage de citoyenneté. Elle devait être bénévole en secourisme, mais n'a jamais reçu son autorisation, quand le reste des membres de son association l'ont obtenue.

Mathieu travaille depuis plusieurs années pour une chaîne de télévision comme opérateur de prise de vue. Il a milité pendant plus d'une dizaine d'années dans des associations de chômeur-euses avec lesquelles il a fait des actions d'occupation, ce qui l'a conduit à des interpellations et des gardes à vue il y a plus de dix ans. Plus récemment, en 2020, il a été envoyé par une chaîne afin de filmer les militant-es d'*Alternatiba* lors de l'envahissement du tarmac de Roissy. Il a été arrêté avec elleux, et malgré sa lettre de mission et l'intervention de l'avocat de la chaîne, il a fait douze heures de garde à vue. Depuis 2023, il se fait désormais refuser l'entrée des ministères au sein desquels il doit filmer, alors qu'il l'a fait pendant vingt ans. Pour les JOP, il reçoit le même traitement : un avis défavorable du SNEAS qui l'empêche d'accéder au *Paris Media Center*. Si son employeur est compréhensif, il est néanmoins beaucoup moins appelé qu'auparavant pour des missions de travail.

Camille devait travailler pendant les Jeux et animer des visites pour les touristes, via un opérateur affilié à Paris 2024. Elle participe à des activités de désobéissance civile depuis une petite année. Son identité a été relevée par les policier-ères au cours d'une de ces actions. Son nom a aussi été utilisé pour déclarer une manifestation devant une école de commerce dénonçant les violences sexistes et sexuelles, où étaient présent-es des agent-es des renseignements territoriaux. Elle a été prévenue la dernière semaine de juin qu'elle ne pourrait pas travailler pendant les JOP. Elle n'a jamais obtenu de réponse de la part de l'adresse mail indiquée à laquelle elle a écrit pour contester.

Thomas, professionnel de l'audiovisuel, avait obtenu un contrat pour participer à la réalisation des Jeux afin d'opérer une prestation technique complexe. Début juillet, il est extrêmement surpris quand il reçoit un refus d'accréditation. Il n'a jamais eu aucune interaction avec la police à part pour une altercation en voiture, il y a longtemps. Il évolue dans un cercle amical militant et a participé il y a quelques années à des actions et réunions d'*Extinction rebellion*, sans en avoir été organisateur. Il soupçonne donc être dans un fichier de renseignement.

Loris travaille pour l'hôtel de luxe *Le Collectionneur*, dans lequel le comité international olympique réside le temps des JOP. Loris est délégué syndical *CGT* et participe aux négociations annuelles qui ont lieu en ce moment. Mais il ne peut plus se rendre à l'hôtel – et donc négocier – depuis qu'il a reçu un avis négatif du SNEAS. Par le passé, il avait été interpellé et contrôlé par la police dans le cadre de sa participation à la défense de la cause arménienne. La *CGT* a publié un communiqué dénonçant cette situation inédite.

Théo, intermittent du spectacle, devait effectuer une mission de dix jours en tant que technicien afin d'installer les systèmes de sonorisation de la cérémonie d'ouverture. Il ne fait pas partie d'une association en particulier, mais a participé à un certain nombre de manifestations. Il a été interpellé l'année dernière lors des arrestations massives ayant eu lieu pendant le mouvement contre la réforme des retraites. Il est ressorti sans poursuite, mais il n'a pas pu travailler, faute d'avis favorable. Une situation très proche de celle d'Élie, également technicien son. Pour sa part, il avait fait une garde à vue après une manifestation étudiante le lendemain de l'annonce du recours au 49-3. Élie a aussi été arrêté – sans poursuite – au cours de *free parties*.³⁰

³⁰ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/210724/leon-ex-militant-de-gauche-interdit-de-travail-pendant-les-jo>

URL: <https://www.laquadrature.net/2024/07/30/jeux-olympiques-fichage-de-masse-et-discrimination-politique/>

2 Interdiction de manifester lors du passage de la flamme olympique

Le passage de la flamme olympique a donné lieu un peu partout en France à des interdictions de manifester. Serge Slama professeur de droit public expliquait à *Mediapart*:

On a l'impression que le passage de la flamme dessine une France liberticide. Il s'accompagne d'interdictions de manifester.

L'avocat Raphael Balloul ajoute à ce sujet:

Cela apparaît disproportionné par rapport aux enjeux de l'événement. Toute expression est par avance interdite, quel que soit son mode d'expression, y compris quand elle peut être pacifiste. C'est quand même problématique qu'on ne puisse admettre des modes de protestation.

À Aix-en-Provence, des militant-es de la campagne *Boycott, désinvestissement, sanctions* (BDS) ont été empêché-es de déployer une banderole indiquant « Le génocide n'est pas un sport olympique » lors du passage de la flamme olympique.

Deux policiers en civil ont contrôlé notre identité, confisqué tout notre matériel. Ils nous ont juste autorisés à garder nos keffiehs, mais spécifié que nous n'avions pas le droit de les agiter, ni de manifester ou de pousser des cris.

précise l'une des militantes.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, lors du passage de la flamme à Forcalquier, des militant-es ont voulu déployer une banderole questionnant la participation d'Israël aux JOP, mais en ont été empêché par les forces de l'ordre, bien avant l'arrivée de la flamme:

Nous avons été emmenés dans une rue adjacente pour être contrôlés. Nous étions filmés et notre matériel a été confisqué.

précise l'un des militants. Ce dernier a tout de même tenté de déployer un drapeau palestinien au passage de la délégation olympique, mais un policier lui a immobilisé le poignet pour l'en empêcher. Les militant-es n'ont été autorisé-es à partir qu'une demi-heure après le passage de la flamme.

En Mayenne, un militant qui a tenté de brandir un drapeau palestinien sur le passage de la flamme a été emmené au commissariat où il est resté plus d'une heure. Les policier-ères l'ont verbalisé d'une amende de 135 euros pour « participation à une manifestation interdite sur la voie publique ». La préfecture de la Mayenne avait déposé un arrêté pour interdire toute manifestation, lors du passage de la flamme.

Dans les Bouches-du-Rhône, un collectif souhaitant dénoncer l'abandon d'un quartier par la municipalité avec des banderoles disant « De l'argent pour la flamme et la misère dans nos quartiers » a été interdit de manifester au passage de la flamme olympique.

Nous avons échangé avec des policiers les jours précédents et ils nous avaient dit que notre rassemblement pouvait avoir lieu.

explique un militant du collectif. Entre temps, la préfecture des Bouches-du-Rhône avait pris un arrêté d'interdiction de manifester.

Dans le Maine-et-Loire, lors du passage de la flamme, un rassemblement de syndicalistes luttant pour une revalorisation salariale a été interdit, car la préfecture avait pris un arrêté d'interdiction de manifester de 14 heures à 17 heures.

À Vitry, lors du passage de la flamme olympique, un policier a même déclaré que le drapeau palestinien était interdit. Rappelons qu'aucun drapeau d'une nation participante aux JOP n'est interdit par le CIO.³¹

³¹ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/140724/aix-angers-arles-laval-sur-le-parcours-de-la-flamme-olympique-un-marathon-de-manifs-interdites>

URL: <https://x.com/amnestyfrance/status/1816855261052654059>

3 Des gardes à vues abusives

Huit femmes du collectif des *Hijabeuses* ont été placées en garde à vue en marge des JO. Lors du marathon pour tous, samedi 10 août, des membres d'un collectif de footballeuses portant le voile ont été interpellées et placées en garde à vue. Il leur a été reproché d'avoir organisé une manifestation interdite alors qu'elles venaient, munies de pancartes, soutenir une amie qui participait à la course. Les femmes seront fouillées et palpées dans la rue, entourées d'une dizaine de policier·ères auxquels des renforts sont venus s'ajouter. Les huit femmes ont passé la nuit au commissariat à neuf dans une petite cellule. Au commissariat les femmes ont été obligées de se déshabiller et de retirer leur voile, qui ne leur a été rendu qu'à la fin de leur garde à vue. Durant leur garde à vue, un officier leur aurait précisé :

Mesdames, vous comprenez, les Hijabeuses, avec le contexte, les attentats, le magistrat a peur, vous comprenez ?

Le lendemain, les Hijabeuses sont ressorties de garde à vue sans suite, l'infraction étant jugée comme insuffisamment caractérisée. Sur leur compte X, les femmes du collectif publièrent :

Vous comprenez, même jeter les pancartes n'était pas suffisant, il fallait que l'on disparaisse de l'espace public.³²

Le 23 juillet, huit militant·es d'*Extinction rebellion* ont été arrêté·es pour avoir collé des stickers dans le métro disant « Les JO c'est pas jojo ».

Nous étions dans une cellule où l'air était irrespirable, ça puait et c'était très sale. Le bouton pour appeler les policiers ne fonctionnait pas. Il fallait hurler pour qu'ils viennent nous emmener aux toilettes ou nous apporter de l'eau.

raconte une des militantes au journal *Reporterre*. Un des policier·ères aurait dit que leur garde à vue était « labellisée Jeux olympiques ». Les militant·es sont resté·es en garde à vue onze heures et sont convoqué·es au tribunal pour refus de donner empreintes et ADN lors de la garde à vue, ainsi que pour dégradations et rassemblement en vue de commettre un délit.

Le lendemain, le 24 juillet, six militant·es d'*Extinction rebellion* ont été perquisitionné·es et arrêté·es, cette fois pour une action qui datait du 1^{er} mai : iels avaient aspergé de peinture à l'eau le siège de la Direction générale de l'aviation civile. L'action était une protestation contre l'utilisation de taxis volants prévus pour les JOP.

On a la sensation qu'ils prennent n'importe quelle excuse pour nous réprimer, limiter notre capacité à communiquer entre nous.

exprime une des militantes arrêtées (cité dans le même article de *Reporterre*). Selon elle, les gendarmes leur auraient précisé qu'ils avaient des ordres pour « marquer un coup et faire peur avant les JO ». Les six militant·es sont resté·es quarante-huit heures en garde à vue.

Le 26 juillet, neuf personnes sont arrêtées dans le bois de Vincennes alors qu'elles s'amusaient à grimper dans les arbres. Elles ont été arrêtées sous le motif d'un « regroupement en vue de commettre des violences et des dégradations ».

Nous avons passé au total vingt-deux heures en garde à vue, juste pour avoir escaladé des arbres. On nous a dit qu'on nous soupçonnait de vouloir interrompre la cérémonie d'ouverture des JO en s'accrochant à un pont. Alors qu'on s'entraînait pour installer des banderoles sur le pont des Arts en vue de l'action du lendemain.

explique l'une des personnes arrêtées. L'action du 27 juillet (qui avait été appelée sur les réseaux sociaux par *Extinction rebellion*) a été empêchée par les policier·ères qui ont nassé et les militant·es et les journalistes présent·es sur place pendant trente minutes. Quarante militant·es ont été placé·es en garde à vue lors de cette action empêchée. Motif de la garde à vue : « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou des dégradations ». Au total, en cinq jours soixante-sept personnes d'*Extinction rebellion* ont été placées en garde à vue sur des motifs pour la plupart flous et peu caractérisés.³³

³² URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/160824/huit-femmes-du-collectif-des-hijabeuses-ont-ete-placees-en-garde-vue-en-marge-des-jo>

³³ URL: <https://reporterre.net/Contre-Extinction-Rebellion-la-repression-est-olympique>

URL: <https://extinctionrebellion.fr/blog/2024/07/30/retour-sur-une-semaine-de-repression.html>

Le 8 août, un *Toxic tour* sur le canal de Saint-Denis organisé par le collectif *Saccage 2024* a été empêché par la police qui a nassé les participant-es (journaliste compris-es) pendant une trentaine de minutes, avant de verbaliser dix-sept personnes d'une amende de 135 euros pour « participation à une manifestation interdite sur la voie publique ». Le *Toxic tour* avait été interdit par la préfecture de Paris la veille à dix-neuf heures. Une personne du collectif a été interpellée par les policier-ères et placée en garde à vue pendant sept heures sous motif « d'organisation ». Le *Toxic tour* avait été organisé notamment pour dénoncer la répression qui avait eu lieu deux semaines plutôt (le 28 juillet) lors d'un autre *Toxic tour* (voir plus bas « Saccage journalistique »). La même personne de *Saccage 2024* avait été interpellée lors du *Toxic tour* du 28 juillet et avait du subir dix heures de garde à vue. Celle-ci n'a pas donné lieu à de poursuite, ce qui montre bien qu'il ne s'agissait que d'une mesure d'intimidation parfaitement illégale.³⁴

Manizha Talash, athlète afghane de breakdance a été disqualifiée par le CIO pour avoir arboré pendant la compétition une cape avec le message « Libérez les femmes afghanes ». Manizha Talash participait aux Jeux olympiques dans l'équipe des réfugié-es. Une équipe que le président du CIO Thomas Bach qualifie de ces mots :

L'équipe olympique des réfugiés envoie un signal fort sur l'enrichissement que représentent les réfugiés pour notre communauté olympique et pour la société en général. Les voir concourir est un grand moment pour nous que nous espérons partager avec tous. Nous accueillons à bras ouverts ces athlètes dans notre communauté olympique, aux côtés des autres athlètes, non seulement pour concourir avec eux, mais aussi pour vivre tous ensemble sous le même toit au village.

La disqualification de Manizha Talash montre tout le sérieux de ces propos.³⁵

E • Saper la démocratie

1 Saccage journalistique

Le 28 juillet, deux journalistes Patricia Huchot-Boissier et Arnaud César Vilette, ainsi qu'un militant de *Saccage 2024* ont été arrêté-es, alors qu'ils se rendaient à un *Toxic tour* organisé par *Saccage 2024* de Porte de Paris à Saint-Denis. Au moment où les trois personnes allaient rejoindre le groupe du *Toxic tour*, plusieurs camions de CRS sont arrivés et une trentaine de policier-ères en sont sorti-es pour les interpellier. Arnaud César Vilette présenta aux policier-ères sa carte d'agence de presse et Patricia Huchot-Boissier sa carte de la *Fédération internationale des journalistes* (FIJ), du *Syndicat national des journalistes* (SNJ), et son accréditation au *Media Center* des Jeux olympiques, mais les policier-ères leur rétorquèrent qu'il pouvait s'agir de « faux ». Dans les poches du militant de *Saccage 2024*, les policier-ères ont trouvé des tracts et des stickers anti-JOP ce qui leur a servi de prétexte pour l'arrêter, ainsi que les deux journalistes, au motif de « participation à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradation ». Ils passèrent dix heures en garde à vue avant d'être relâché-es sans suite. En parallèle, le *Toxic tour* qui n'était pas interdit s'est déroulé tranquillement et sans intervention des forces de l'ordre.³⁶

Le groupe public *France Télévisions* a été l'un des diffuseurs officiels des Jeux. Une grande partie de sa programmation sur *France 2*, *France 3* et *France 5* a été consacrée à la retransmission des Jeux. Les journaux de 20 heures de *France 2* ont même été raccourcis de trente minutes chaque jour, pour laisser plus de place à la retransmission des épreuves sportives. L'association d'observatoire des médias *Acrimed* a analysé le contenu des 20 heures de France entre le 24 juillet et le 11 août et montre que :

Les jeux olympiques ont été de loin le sujet le plus traité lors de la période étudiée, avec en moyenne 79 % du 20 heures qui leur était dédié. Plus précisément le 20 heures de France 2 a consacré entre 68 % (le 25 juillet) et 91 % (le 11 août) de son temps aux jeux olympiques.

Des Jeux omniprésents qui ont par conséquent éclipsé tous les autres sujets d'actualité, que ce soit les émeutes racistes au Royaume-Uni, les bombardements à Gaza ou même la situation en Ukraine.

Sur les 181 sujets liés aux Jeux olympiques, 89 % traitent des épreuves sportives, des cérémonies d'ouverture et de clôture, de la vie dans le village olympique, de la ferveur des supporters ou correspondent à des interviews d'athlètes en plateau ou en duplex.

³⁴ URL: <https://www.leparisien.fr/jo-paris-2024/une-interpellation-et-17-verbalisations-apres-le-toxic-tour-avorte-des-militants-anti-jo-a-saint-denis-08-08-2024-ZE7RECPH5BAXFKHXI3JIWPWTOU.php>

³⁵ URL: <https://olympics.com/cio/equipe-olympique-des-refugies>

URL: <https://www.ouest-france.fr/jeux-olympiques/jo-2024-breaking-la-bgirl-afghane-talash-disqualifiee-apres-son-message-politique-b8481472-56ea-11ef-9261-54448a3d7417>

³⁶ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/060824/jeux-olympiques-deux-journalistes-passent-dix-heures-en-garde-vue-pour-avoir-fait-leur-travail>

URL: <https://rsf.org/fr/t%C3%A9moignage-vid%C3%A9o-deux-journalistes-plac%C3%A9s-en-garde-%C3%A0-vue-abusive-en-marge-des-jeux-olympiques-en>

Aucun sujet n'a été consacré aux effets négatifs des JOP, ni aux critiques de la compétition. Celles-ci ont même été moquées par le présentateur Laurent Delahousse :

Quand je pense que certains ils disaient « Les Français, ils ne seront pas au rendez-vous. » Quand je pense qu'il y a même des Parisiens qui ont même quitté Paris, franchement on peut leur dire...

Les critiques étaient déjà inexistantes dans les quinze jours précédant la cérémonie d'ouverture. *Acrimed* précise :

Cette absence de sujet critique va logiquement de pair avec une vision largement dépolitisée des Jeux [...] Le 20 heures offre une vision d'un univers olympique apolitique.

Enfin, les reportages se sont intéressés majoritairement aux athlètes français-es, invisibilisant totalement les autres nations participantes. Et même parmi les 450 athlètes français-es, seule la minorité la plus médiatisée et ayant remporté des médailles a pu bénéficier d'un reportage dans le journal télévisé. *Acrimed* conclut ainsi son analyse en expliquant :

Le 20 heures choisit de mettre en avant un chauvinisme et une glorification des vainqueurs français et invisibilise largement d'autres problématiques qui auraient pu être abordées en lien avec les Jeux olympiques. [...] Loin d'être un spectateur neutre, le 20 heures de France a largement mis en scène ces Jeux et s'est transformé en supporter numéro un. Nul besoin d'être hostile aux Jeux olympiques pour se demander si c'est bien le rôle d'un journal télévisé que de servir pendant un peu plus de quinze jours de service de communication à un événement sportif mondial.³⁷

2 Redorer l'image des policier·ères

Durant les temps des JOP, les grands médias ont servi, sans aucun recul critique, de relai de la propagande policière, parlant d'une « communion entre la police et la population ». Les principaux médias ont fait des articles pour parler de vidéos postées sur les réseaux sociaux où l'on voit les forces de l'ordre prendre du bon temps avec des spectateur·rices des JOP, tout en n'apportant aucun élément de contextualisation ou critiques sur ces vidéos. Analysé par le site de critique des médias *Arrêt sur image* :

Depuis le début des Jeux olympiques, l'image d'une police sympathique, souriante, joyeuse et au service de la population est partout. France 2, TF1, BFMTV, RMC, le Parisien, le Figaro, CNews, Franceinfo, Europe 1, 20 minutes ou encore Ouest-France : tous ces médias y sont allés de leur article, reportage ou débat de plateau.

Les médias ont traité des sujets propagandistes envers les forces de l'ordre tels que « Médaille d'or aux forces de l'ordre » (*France 2*), « Les forces de l'ordre ont la côte sur les réseaux sociaux » (*Ouest-France*) ou encore « Êtes-vous réconciliés avec la police grâce aux JO ? » (*RMC*).

Le quotidien *Le Monde* a ainsi révélé que la seule préfecture de police de Paris a sorti

...entre le 26 juillet et le 5 août, treize reportages [...] organisés à l'intention d'une trentaine de chaînes de télévision françaises et étrangères ; vingt vidéos [...] postées sur Instagram ; trente-huit publications sur LinkedIn ; douze vidéos sur Tik Tok ; quarante-huit messages sur WhatsApp et plus d'une centaine de posts sur X et Facebook.

Sébastien Roché, chercheur sur les pratiques policières explique ainsi que pour lui

La préfecture de police et le ministère de l'Intérieur avaient décidé de saisir l'occasion des Jeux olympiques pour faire une grosse opération de communication, tous médias confondus, avec une bonne partie sur X et d'autres supports. L'idée était, je pense, de contrebalancer ce qu'il s'était passé au Stade de France en 2022.³⁸

³⁷ URL: <https://www.acrimed.org/JO-au-JT-de-France-2-la-celebration-plutot-que-l>

URL: <https://www.arretsurimages.net/dossiers/jeux-olympiques-de-paris-tous-beats>

³⁸ URL: <https://www.arretsurimages.net/articles/jo-les-medias-font-la-comm-de-la-police>

URL: https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/08/09/comment-les-forces-de-l-ordre-cherchent-a-valoriser-leur-image-pendant-les-jeux-olympiques_6274107_3224.html

La visibilité médiatique des JOP est utilisée par la police et l'armée pour exercer un « soft power » en glorifiant des athlètes issus de leurs rangs participant à la compétition. Pour Paris 2024, soixante-dix-huit athlètes venaient du ministère des armées et constituaient ce que le ministère a nommé l'« armée des champions » et vingt-cinq athlètes étaient fonctionnaires de police. Pour les paralympique, dix sportifs venaient de la gendarmerie et de la police nationale, ainsi qu'une future sous-préfète. Les forces de l'ordre ont remporté vingt-et-une médailles pour les Jeux olympiques et vingt-cinq pour les Jeux paralympiques. *Le Monde* a indiqué qu'elle est la logique à l'œuvre par cette promotion du sport par les forces de l'ordre :

...aligner des sportifs de haut niveau constitue un puissant vecteur de communication pour l'institution, à grand renfort de tweets, de vidéos postées sur les réseaux sociaux, d'interviews. Ce n'est pas un hasard si les « policiers » athlètes consacrent quasi-exclusivement leurs périodes de réserve obligatoires, une trentaine de jours par an, à assurer la promotion de la police dans des salons. Pas un seul, du reste, qui n'oublie de mentionner son « appartenance » à la police nationale. [...] Tout comme les autres corps d'armée, la gendarmerie propose des contrats à des athlètes de haut niveau pour une durée initiale de deux ans, renouvelable. Elle leur assure un salaire et leur permet de se concentrer pleinement sur leur sport. En contrepartie, ces sportifs s'engagent à valoriser l'image de leur armée de rattachement, en participant à différents événements, parfois à des compétitions militaires.

Romain Devassine, un policier visé par une enquête judiciaire pour homicide volontaire a participé à la cérémonie d'ouverture des JO. Le policier est soupçonné d'avoir tué d'une balle dans le thorax un jeune de dix-neuf ans, Souheil El Khalfaoui lors d'un contrôle policier à Marseille en 2021. Si ses deux collègues présents le jour du drame ont été entendus comme témoins en février 2024, Romain Devassine lui n'a toujours pas été entendu par le juge d'instruction et reste donc présumé innocent. Athlète de haut niveau en parallèle de son travail de policier, Romain Devassine a participé à la cérémonie d'ouverture en tant que pilote de BMX déguisé pour une séquence sur la seine. Une présence qui a choqué la famille de Souheil, qui a découvert l'assassin potentiel de leur fils à la télévision, se donnant en spectacle devant le monde entier.³⁹

Loin des images de réconciliation entre la police et les habitant-es présentées par les médias, cinq personnes ont été tuées par des forces de l'ordre entre le 26 juillet (jour de la cérémonie d'ouverture) et le 15 août. Nous recopions ici le détails de ces meurtres, établis par le collectif *Désarmons-les* :

- Le 26 juillet 2024, Maïky L., vingt-huit ans, est tué par balles à Fenouillet près de Toulouse (Haute-Garonne), victime de tirs de gendarmes, la veille au soir, après un supposé « refus d'obtempérer » alors qu'il circulait en voiture avec sa compagne et son enfant.
- Le 28 juillet 2024, X, trente ans environ, est tué dans un accident (voiture) à Perpignan (Pyrénées-Orientales), provoqué par sa fuite suite à un contrôle de la police nationale. La presse, le jour même, indique que la victime n'avait « ni permis ni assurance », qu'il a refusé d'obtempérer et qu'il a ensuite percuté un autre véhicule dans le centre-ville, ce qui causera sa mort alors que son passager est sérieusement blessé.
- Le 9 août 2024, Mathieu D., quarante-quatre ans, est tué par balles à Bordeaux par un agent de la BAC. Le parquet décrit la victime comme une personne s'étant « échappé d'un hôpital psychiatrique », ayant « volé un couteau dans une épicerie » et ayant « menacé un policier », qui lui a tiré cinq balles, le touchant mortellement quatre fois.
- Le 14 août 2024, X est tué par balles à Semide (Ardennes), atteint par les tirs d'un gendarme. Cet homme était en pleine crise de décompensation psychique. Il aurait été menaçant avec une fourche. Le gendarme lui a tiré trois balles dont l'une l'a atteint mortellement.
- Le 15 août 2024, X, quarante-trois ans, est tué par balles sur un barrage à Thio (Province Sud, Kanaky), touché par des tirs d'une unité de la gendarmerie qui cherchait à débloquent un axe de circulation occupé dans le cadre du mouvement social contre le dégel du corps électoral.⁴⁰

3 Paris 2024 et la démocratie

Les Jeux de Paris ont favorisé des pratiques anti-démocratiques de la part du pouvoir en place. La première est l'absence de référendum ou de tout autre moyen de valider la candidature de *Paris 2024* par l'approbation du public. L'absence de référendum correspond à une volonté délibérée. Comme l'a révélé la journaliste Jade Lindgaard, l'absence de référendum a été un argument en appui à la candidature de *Paris 2024* comme un gage que la population ne pourrait pas s'opposer à la tenue des Jeux, même si elle n'en voulait pas.⁴¹

³⁹ URL: <https://www.mediapart.fr/journal/france/050824/vise-par-une-enquete-pour-meurtre-un-policier-fait-du-bmx-la-ceremonie-d-ouverture-des-jo>

⁴⁰ URL: <https://desarmons.net/listes-des-victimes/personnes-tuees-par-les-forces-de-lordre/>

⁴¹ voir le livre *Paris 2024 - Une ville face à la violence olympique* de Jade Lindgaard

Suite à la dissolution de l'Assemblée prononcée par Emmanuel Macron le 9 juin, des élections législatives ont eut lieu les 29 et 30 juin pour le premier tour et les 6 et 7 juillet pour le second tour. Une fois ces élections terminées, et la formation du Nouveau front populaire arrivé en tête, Emmanuel Macron a pris comme prétexte la tenue des Jeux olympiques pour s'abstenir de nommer un nouveau premier ministre, créant une situation inédite sous la Cinquième République. La France est restée plus de deux mois sans premier ministre ni gouvernement. Seuls les Jeux olympiques instrument privilégié du « capitalisme de fête » ont pu permettre une telle suspension du temps démocratique sans que cela ne suscite d'indignation. L'annonce du report de l'annonce du premier ministre à la fin des JO, n'a en effet pas entraîné beaucoup de protestations, comme s'il semblait normal que le résultat des élections passe après l'organisation d'un événement sportif privé.⁴²

Le non-respect du vote des français-es lors des élections législatives de 2024 et la nomination de Michel Barnier au poste de premier ministre, ne peuvent être totalement détaché-es des Jeux olympiques. En effet, le 24 juillet, le CIO a voté l'attribution des Jeux d'hiver 2030 aux Alpes françaises, sous la condition que la garantie financière de l'État soit signée par le premier ministre avant décembre 2024. Même si l'annulation des JOP d'hiver dans les Alpes n'était pas dans le programme du Nouveau front populaire, la signature de la garantie financière de l'État était loin d'être assurée avec un-e premier-ère ministre issu-e du NFP. Le nouveau premier ministre Michel Barnier n'est pas seulement membre du parti arrivé en dernier aux élections législatives – parti tellement déliquéscent qu'il n'est même plus capable de présenter des candidat-es dans tous les départements, il a aussi comme titre de gloire celui d'avoir été président du comité d'organisation des Jeux d'Albertville en 1992, alors que Laurent Wauquiez et anciennement Renaud Muselier sont les deux figures politiques locales qui ont poussé pour la tenue des Jeux d'hiver dans les Alpes, tous deux membres du même parti ultra-minoritaire du nouveau premier ministre. Dans ces conditions, il est à parier qu'il n'y aura aucune difficulté à ce que la garantie financière de l'État soit signée pour 2030. Le déni démocratique se poursuit ainsi tranquillement.⁴³

⁴² URL: https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/07/24/emmanuel-macron-reporte-la-formation-d-un-nouveau-gouvernement-a-l-apres-jo_6256726_823448.html

⁴³ URL: <https://www.lexpress.fr/politique/michel-barnier-et-les-jo-dalbertville-une-surprenante-obsession-4TMV5ZWZDNGC7D3WV3TXDINRSQ/>